

	Section fonctionnement	Section investissement	Total cumul
Dépenses	21 532.46 €	0€	
Recettes	36 665.02 €	0€	
Résultat exercice 2025	15 132.56 €	0€	15 132.56 €
Reports 2024	6 137.31 €	57 862.38 €	63 999.69 €
Solde exercice 2025	21 269.87 €	57 862.38 €	79 132.25 €
Reste à réaliser	0 €	0 €	0 €
Total cumulé	21 269.87 €	57 862.38 €	79 132.25 €

Madame le Maire se retire au moment du vote.

Monsieur Gérard DEBROAS demande aux conseillers de bien vouloir s'exprimer sur le compte financier unique du Maire.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité POUR, le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget « RTS » et dit qu'il est conforme à la présentation qui lui en a été faite,
- **ARRETE** les résultats définitifs de ce compte financier unique,
- **AUTORISE** Monsieur Gérard DEBROAS à signer la présente délibération et toutes les pièces y afférentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Monsieur le 1^{er} Adjoint,

Gérard DEBROAS



Secrétaire de séance

Mairie BERNARD



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Séance du 05 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six et le cinq mars à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard DEBROAS, premier adjoint au Maire, en remplacement pour cette question de Madame le Maire qui ne peut présider la séance lors du débat sur le compte financier unique et qui doit se retirer au moment du vote.

Date de la convocation

27/02/2026

Date d'affichage

27/02/2026

Objet de la délibération

Compte Financier Unique
2025
RTS

Présents : Mme BONNELLY, Mme BERNARD, M. BORDE, Mme BRAZARD, M. CHOMETTE, M. DEBROAS, M. DEVAUX, M. JEAN, Mme THIERRY, M. TRIBOLLET,

Absents : Mme GUIBOUD-RIBAUD donne pouvoir à Mme BONNELLY, M. CHEMIN donne pouvoir à Mme BRAZARD, Mme CRAVAGNOLO, Mme GRAS, Mme MALIVEL,

N° 16/26

Madame le Maire explique que le compte financier unique a vocation à se substituer en 2025 et pour l'ensemble des collectivités territoriales aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion qui était établi par le comptable public.

L'article 242 de la loi de finance pour 2019 disposait qu'un compte financier unique pouvait être mis en œuvre à titre expérimental pour les collectivités territoriales.

La candidature de la commune de Roussillon (84) ayant été retenue, le comptable public et notre commune ont produits pour 2026 pour l'exercice 2025, un compte financier unique.

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux

Le Conseil Municipal élit comme Président de séance pour cette question Monsieur Gérard DEBROAS, premier adjoint au Maire,

Après s'être fait présenter le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget « RTS»,

Considérant que les recettes et les dépenses ont été régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :